

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

Séance du Lundi 19 mai 2025

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présent : 7
Qui ont pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation :
21/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de GRAUVES.

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mr HONTOY Michel qui donne son pouvoir à Mr HUBERT Cyril, Mr MONTUSCHI Stéphane qui donne son pouvoir à Mme JOYON Emilie, Mr DOMINE Maxence qui donne son pouvoir à Mr HUBERT Cyril, et Mr LEROUX Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Mr HUBERT Cyril

**N° 20/2025 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
SCOLAIRE DES TROIS CÔTEAUX**

Le Maire présente au conseil municipal, les nouveaux statuts du syndicat mixte scolaire des Trois Côteaux qui ont été présentés et approuvés le 7 avril 2025, lors de la dernière réunion.

Le Syndicat Mixte Scolaire des Trois Côteaux (SMS3C) regroupe les communes de Chavot-Courcourt, Grauves, Mancy, Monthelon et la Communauté d'Agglomération d'Epernay Côteaux et Plaine de Champagne (CAEPC) pour la commune de Moslins.

Le Syndicat est en charge de la gestion du groupement Scolaire des Trois Côteaux, à Grauves.

Après lecture des nouveaux statuts, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** les nouveaux statuts modifiés du Syndicat Mixte Scolaire des Trois Côteaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ

